



17 et 18 mars 2009 – Lille

La démarche HQE, une énergie positive pour le Grenelle !



COMPTE RENDU

Atelier 7 / Territoire durable et Bâtiments HQE ?

Nota : ce document est une synthèse des interventions et des échanges. Les propos ne sont pas repris dans leur intégralité mais condensés.

Atelier 7 / Territoire durable et Bâtiments HQE ?



SOPHIE DEBERGUE

Animatrice de l'atelier, Chargée de mission Urbanisme et territoire durable, ADEME

L'ADEME développe des méthodes et des démarches pour accompagner les collectivités dans le développement durable, notamment en ce qui concerne les approches territoriales et l'urbanisme. Le territoire – au singulier – est-il durable parce qu'on démultiplie les bâtiments durables en son sein ? La démarche HQE appliquée au bâtiment est-elle transposable à l'échelle d'un projet d'aménagement territorial ?

Depuis un an, nous remarquons l'émergence des mots « écoquartier » ou « quartier durable », sans nécessairement comprendre ce que cela recouvre. Il faut préciser cette terminologie et « parler simple » de manière à construire une démarche pragmatique qui s'adresse au consommateur.

L'ADEME travaille sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU); les premières initiatives eurent lieu dans les années 1990 en Région Nord – Pas de Calais. Suite au choc pétrolier, il s'agissait d'intégrer le critère énergétique le plus en amont possible.

Vers 2004, nous sommes passés de l'énergie à l'environnement et de l'analyse d'un seul critère à une approche systémique pour mettre en relation les différents champs environnementaux. Nos délégations régionales ont conduit plus de 300 AEU, notamment pour les opérations d'aménagement et depuis peu, à l'échelle de la planification. La plus importante des quatre étapes de cette démarche est la dernière, le suivi et l'accompagnement du projet. En outre, nous organisons des formations pour les maîtrises d'ouvrage et les maîtrises d'œuvre.

Lorsque l'Association HQE a ouvert son groupe de travail consacré à l'aménagement, nous avons apporté notre savoir-faire AEU.

DOMINIQUE RIQUIER-SAUVAGE

Architecte, Présidente d'honneur de l'UNSFA, Animatrice du GT Aménagement de l'Association HQE

L'ADEME aide aussi financièrement les collectivités locales dans leurs analyses environnementales pour repérer les enjeux.

Sophie DEBERGUE

Cette aide, relativement conséquente, n'est pas suffisante quand les démarches se complexifient. Nous irons peut-être au-delà des 350 AEU.

Dominique RIQUIER-SAUVAGE

Après avoir réfléchi et participé à la rédaction de la démarche HQE, nous avons, en 2001, lancé les expérimentations pour finaliser ce référentiel de territoire. Nous pensions déjà que la réflexion sur le bâtiment n'était pas suffisante et qu'il ne servait à rien d'inscrire des bâtiments dans un territoire qui ne prendrait pas en compte l'environnement. Nous commençons aujourd'hui à avoir les premiers résultats.

Le Syndicat National des professionnels de l'aménagement et du lotissement (SNAL) souhaitait montrer à tous qu'il prenait en compte les questions d'environnement. Un premier appel à candidatures pour mettre en place cette méthodologie a été lancé. Nous avons mis deux ans pour la finaliser et la tester, avec pour principes de favoriser la prise en compte du développement à l'échelle du territoire.

Les grands principes qui ont présidé à cette démarche volontaire sont les suivants :

- l'homme est placé au centre de la réflexion, dans un travail conjoint avec la collectivité
- l'approche se veut pluridisciplinaire avec des architectes, urbanistes, sociologues, géomètres etc.
- un processus d'évaluation permanente permet d'évaluer chaque phase.

Nous avons considéré trois échelles : le lotissement ou la ZAC et leurs qualités, la possibilité d'avoir des liaisons avec l'extérieur et, enfin, la ville et sa capacité à accueillir des constructions.

Cette méthodologie repose sur huit phases clés du Système de management d'ouvrage (SMO) :

- l'engagement mutuel entre l'aménageur et la collectivité
- la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire, compétences externes
- une concertation et une information/sensibilisation
- une charte d'objectifs de Qualité environnementale doit être partagée avec la population et la collectivité
- un programme d'actions à mettre en place
- un mode d'évaluation des actions en fonction des phases de l'opération
- une gestion globale du chantier d'aménagement
- un bilan qualité environnementale de l'opération.

Nous avons par ailleurs recouru à l'outil AEU, qui correspondait naturellement à la réflexion. Nous avons traité différents thèmes, qu'ils soient prioritaires et nationaux (déplacement, mixité, énergie et eau), ou plus locaux et transversaux, comme la gestion des espaces publics. Nous avons élaboré des fiches d'actions¹ qui sont des outils permettant de travailler et de suivre l'avancée du chantier. Elles doivent notamment aider à évaluer les coûts, mais aussi les coûts évités.

Après deux ans d'expérimentations – qui concernaient trois Zones d'aménagement concerté (ZAC) et sept lotissements – nous observons que les projets n'avancent pas au même rythme. Majoritairement situés au nord de la Loire, certains d'entre eux se sont même arrêtés totalement, en raison du contexte local et des dernières élections municipales. La volonté politique est nécessaire pour porter les actions des aménageurs ou des lotisseurs.

¹ http://www.assohqe.org/documents_et_etudes_etudes_association.php

Tous les expérimentateurs se sont approprié les outils et le système de management et, même s'ils les jugent parfois confus ou difficiles, déclarent que cela les aide. Ces outils permettent en outre aux collectivités de mettre en place les réflexions au bon moment. La démarche de qualité environnementale est essentielle mais il ne faut pas s'y limiter. Nous devons dépasser le cadre de l'environnement et trouver des indicateurs pour mesurer les efforts, bien que les aspects qualitatifs soient difficilement quantifiables. Nous devons nous inspirer des autres expériences, menées en France et à l'étranger.

L'aménagement durable reste plus complexe que le bâtiment HQE, car il y a un plus grand nombre d'acteurs et des pratiques différentes.

De la salle

Avez-vous comparé le temps d'analyse à celui d'une opération normale ?

Dominique RIQUIER-SAUVAGE

Les expérimentateurs passent effectivement beaucoup de temps à réfléchir sur l'analyse, mais ce temps de concertation est essentiel et permet de gagner du temps ensuite.

GILLES OLIVE

Membre d'honneur de l'Association HQE, Président Club D2C (Développement Durable du Cadre de vie bâti)

Après avoir produit les 14 cibles de la HQE, nous avons entamé en réflexion sur le bâtiment et le cadre de vie bâti des territoires. Nous avons souhaité avoir une action plus poussée, de manière à identifier les pratiques susceptibles d'être transférées. Le résultat est un exigenciel qui comprend 11 objectifs pour le développement durable (économiques, environnementaux ou sociétaux). La familiarité avec la démarche HQE des bâtiments et l'AEU a simplifié la tâche de l'axe environnemental.

Vu le nombre d'acteurs impliqués dans ces projets, il nous semblait inutile de produire un référentiel et de le laisser se traduire par des certifications. C'est pour cette raison que nous avons opté pour une labellisation internationale sur le sujet (travaux en France, en Finlande, aux Pays-Bas, au Canada et en Inde). En se contentant du niveau hexagonal, il était impossible d'avoir une approche suffisamment large et une critériologie pertinente. Ce cadre supranational doit susciter des critères d'évaluation importants et qui soient acceptables par tous.

Au sujet du Grand Paris, le problème est essentiellement politique. A l'échelle d'intervention d'une métropole internationale, les questions d'urbanisme sont très variées et la stratégie des acteurs est à considérer en fonction de leur rythme d'intervention. Nous ne sommes plus dans une période où l'on accepte la concertation et à l'approche des échéances électorales, ces questions ont de l'importance. C'est pour cette raison que l'instauration d'élections territoriales devrait pouvoir non seulement exercer une représentation, mais aussi une délégation et un pouvoir par rapport à des projets.

Notre labellisation est donc une affaire privée. Nous avons créé une société de labellisation et une plate-forme, grâce à laquelle se rencontreront des experts, des opérateurs, des investisseurs et ceux qui veulent être labellisés.

Nous souhaitons labelliser pour aider parce qu'il s'agit d'une labellisation d'action : que peut-on reproduire si le contexte est à peu près analogue ? Notre sujet principal est le cadre de vie bâti durable des territoires, mais concerne aussi certaines composantes :

- ces bâtiments durables doivent également, par leur implantation, aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable dans le territoire
- nous nous pencherons sur les bâtiments existants qui sont satisfaisants sur les plans énergétique et environnemental
- les copropriétés qui, à terme, poseront problème.

Une première forme est achevée nous entamons des discussions avec un conseil général et un conseil régional, sans oublier deux villes dans lesquelles les projets sont décidés.

YANN MONTRELAY

Directeur de la délégation au Développement Durable, CSTB

Les questions de territoire durable, ou d'aménagement durable, engagent notamment trois enjeux majeurs :

- le passage de la qualité environnementale au développement durable. Cela rend impératif d'intégrer les critères économiques et sociaux et la question de la mobilité.
- le changement d'échelle du bâtiment à la ville voire au territoire.
- une vision internationale vers laquelle nous devons progresser. Nous ne pourrons pas agir que nationalement. Il faudra en effet créer des indicateurs dans le cadre d'une communauté européenne, voire internationale.

Les difficultés rencontrées pour aborder ces enjeux se situent sur le fond :

- la culture bâtiment (plutôt techno) n'est pas la même que la culture urbaine (plutôt socio-éco). Acteurs et échelles de temps différent. C'est pourquoi le monde du bâtiment doit s'ouvrir à l'urbanisme.
- la typologie des opérations est à préciser avec des segments d'interventions car le terme de *territoire durable* recouvre une foule d'acceptions.

Les difficultés de fond deviennent des problèmes de forme avec le fait que nous constatons un foisonnement absolu de démarches, de guides, d'outils, de méthodes, etc. Il est grand temps d'avoir une feuille de route qui soit collective.

Le CSTB s'approprie cette réflexion et œuvre à des solutions au travers d'une démarche :

- de mobilisation d'expertises socio éco techniques dont notre structure a une bonne tradition
- d'approche et de création d'outils en co-développement, de manière à travailler avec les autres acteurs de l'urbain (collectivités territoriales, urbanistes, bureaux d'étude...)
- d'approche systémique des questions.

Le CSTB a une ambition forte en matière de recherche qui est un enjeu pour toute la filière (AAP de l'ANR, PUCA, etc.). Pour sa part, le CSTB investit environ 12 % de son enveloppe recherche annuelle pour des recherches sur le champ de la ville durable (du bâtiment au quartier et à la ville voire au territoire)

Des expérimentations et études opérationnelles de recherche-action sont engagées avec les acteurs territoriaux : par exemple – aux côtés de l'ADEME et du CETE Aix - dans le cadre de l'Opération d'intérêt national (OIN) de la Plaine du Var dans les Alpes-Maritimes.

Sur le plan international, les systèmes existants d'évaluation et de certification à l'échelle du bâtiment élargissent leur domaine d'interventions aux quartiers et à la ville. Le CSTB est, avec d'autres, à l'origine de SB Alliance (Sustainable Building Alliance), qui est une association regroupant différents organismes d'évaluation et de recherche, en vue de créer, à l'échelle internationale, des indicateurs communs.

Enfin il devient urgent au plan national de bâtir une feuille de route collective et d'élaborer avant l'été un modèle gagnant de la filière française dans la logique Grenelle :

- mettre en place un programme cadre pluriannuel (pour favoriser des recherches appliquées) qui prépare la ville durable à l'horizon 2030
- définir une typologie des opérations d'aménagement "hors bâtiment" et des segments d'activités
- rester pragmatique quant au mot "durable" et définir les besoins avec les acteurs
- viser l'euro-péanisation (et l'internationalisation) des approches. Les évaluations à l'échelle quartier (ou plus) doivent être euro-compatibles.

MYRIAM CAU

Conseillère régionale, Conseil Régional Nord - Pas de Calais

A la fois élue et urbaniste qualifiée, je conçois un double intérêt pour cette thématique. Je trouve que la HQE engendre une confusion entre méthode (*check-list*) et finalité. Les urgences économiques, environnementales et sociales sont très inquiétantes. Un territoire comprend une géographie et des hommes, des ressources et un équilibre précaire lié à un écosystème, dont l'homme fait partie intégrante. C'est tout l'intérêt de cette démarche.

Aujourd'hui, la HQE est devenue un marché, avec ses propres difficultés. Il est tout à fait paradoxal qu'un bâtiment HQE soit implanté dans un secteur où les nuisances sont nombreuses (lignes haute tension par exemple). Il faut poser la question de la périurbanisation et s'interroger sur notre capacité à générer des relations urbaines convenables. Le point positif est que cette démarche est concrète et que, par ce biais-là, la pédagogie est possible.

Au sujet du marché, nous sommes, en tant qu'élus, confrontés aux problèmes de la structuration des filières économiques : des écomatériaux à la formation des architectes, en passant par celle des artisans. Ces problèmes sont du ressort du politique. Il en va de même lorsque l'on consacre des sommes importantes à la défiscalisation et une portion congrue au logement social. La responsabilité politique s'applique à la généralisation de la qualité environnementale dans les logements. Lorsque Monsieur Borloo a porté la démarche des Agences nationales pour la rénovation urbaine (ANRU), des milliers de bâtiments ont été reconstruits. Mais combien peuvent réellement se dire porteurs d'un label et de qualités ?

Nous voulons la biodiversité, les transports doux, le développement d'une qualité du territoire, du quartier et de la proximité. Construire un bâtiment sans songer à sa gestion future serait inepte. Le rapport d'un bâtiment à son écosystème impose de considérer certains critères :

- la santé, pour ne pas implanter un bâtiment HQE sur un sol pollué ou avec la présence d'amiante ou de COV, présents dans notre région
- la mobilité, en considérant que notre capacité à être dans une situation d'échanges, le mouvement viendra ensuite
- la biodiversité, car nombre d'espèces se sont réfugiées dans les villes (en considérant les corridors écologiques, les trames verte et bleue, les terrasses végétalisées...)

- les besoins sociaux et humains d'échanges, qui ont généralement été oubliés dans les référentiels, alors que la démarche HQE permet une qualification collective des acteurs.

Je pense qu'il est nécessaire d'intégrer la sociologie dans les réflexions. L'approche sociale existe, mais le niveau de recherche sociologique ne correspond pas au niveau de recherche technologique. Je crois en la notion de territoire robuste, à la fois capable de s'armer contre les bouleversements évidents, mais aussi de prendre en compte des dimensions plus prospectives.

Les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont une richesse fondamentale. Il faut les intégrer dès l'amont dans le quartier, en songeant aux précautions et problèmes de santé (antennes relais, pollutions électromagnétiques...)

De la salle

La mutation sociale est profonde et il faut prendre en compte les éléments sociaux. Où en êtes-vous ?

Sophie DEBERGUE

Notre entrée est essentiellement environnementale, mais nous voulons en sortir. Nous souhaitons savoir si l'on peut répondre aux questions sociales, comme la santé et les risques, en partant de l'environnement.

Yann MONTRELAY

Les indicateurs associés à des sciences physiques sont plus faciles à créer que ceux liés aux sciences sociales ou à d'autres disciplines. La recherche permettra, pour le territoire, de dépasser ce simple assemblage d'indicateurs technologiques.

Gilles OLIVE

Les indicateurs mis en avant sont plutôt environnementaux et quantitatifs. Alors qu'au niveau sociétal, il faut distinguer ce qui relève à long terme des rythmes et des aspects culturels.

Myriam CAU

Il faut que le processus soit partagé, car il concerne la société civile dans son ensemble. On ne peut pas faire le bonheur des gens à leur place. Techniquement, le niveau est très élevé, mais il est très bas dans la généralisation. J'aimerais que l'on travaille sur des niveaux intermédiaires. A quoi bon construire des éco-quartiers vitrines, quand 30 % de nos logements sont des passoires, plombés ou amiantés ? Il ne faut pas que ce soit les plus riches ou les plus volontaires qui puissent y arriver. Associons les usagers et travaillons ensemble.

Gilles OLIVE

Dans le cadre d'un projet aux Etats-Unis, il a été proposé à des usagers de prendre une année sabbatique et de mettre leur expérience d'usager au service du projet. Le projet a été une réussite : la concertation a lieu quand tout le monde travaille réellement ensemble. Il est dommage de ne considérer les associations que comme de simples représentants et ne pas les associer à l'action.